



ANIMA

DOSSIER ADMINISTRATIF DE BASE

Le groupe Anima est actif dans le développement et l'exploitation d'établissements pour le logement et les soins des personnes âgées.

Conformément à l'art. 7, §1, du décret du 15 février 2019 sur les soins et le logement (« Woonzorgdecreet »), le présent document constitue le dossier administratif de base pour le groupe Anima.

TABLE DES MATIÈRES

1.	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	3
2.	STRUCTURE DE L'ORGANISATION	4
3.	LA GESTION PROPREMENT DITE.....	6
4.	CODE DE BONNE GOUVERNANCE	7
4.1.	Mission et vision	7
4.2.	Structure de gouvernance.....	8
I.	Conseil d'administration	8
(a)	Responsabilités du conseil d'administration.....	8
(b)	Composition	8
(c)	Durée	8
(d)	Délibérations et prise de décision.....	8
(e)	Président du conseil d'administration.....	9
(f)	Représentation	9
(g)	Règles de conduite relatifs aux conflits d'intérêts	9
II.	Comités consultatifs : le comité d'audit.....	9
(a)	Composition	9
(b)	Rôle.....	9
(i)	Rapports financiers	10
(ii)	Contrôle interne et gestion des risques.....	10
(iii)	Contrôle externe	10
(c)	Procédure	10
III.	Administrateurs-délégués	10
IV.	Assemblée générale	10
4.3.	Mesures relatives à la transparence de la structure, la qualité et la politique des prix	11
I.	Mesures relatives à la transparence de la structure.....	11
II.	Mesures relatives à la qualité	11
III.	Mesures de politique des prix	12
IV.	Impliquer les parties prenantes.....	12
5.	ORGANISATION D'ENTREPRISE SAIN ET APPROPRIÉE.....	15
5.1.	Distinction entre la direction et la supervision de la direction	15
5.2.	Systèmes administratifs et comptables adéquats et contrôle interne	15
5.3.	Procédures de rapportage interne, y compris les conflits d'intérêts.....	16
5.4.	Une fonction d'audit interne indépendante appropriée, une fonction de gestion des risques et une fonction de compliance	16
5.5.	Des mesures de contrôle et de sécurité appropriées (y compris informatiques).....	17
5.6.	Un système d'alerte interne approprié pour les éventuelles violations des normes et des codes de conduite	17

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Anima” est le mot latin pour âme. Anima se veut être synonyme de pleine sollicitude et d’attention passionnée pour la vie.

Anima est active dans le développement et l'exploitation d'établissements pour l'hébergement et les soins des personnes âgées. Anima a été créée en 2007 et gère des maisons de repos, des centres de convalescence et des résidences-services, mais également un centre de soins de jour et un centre de services locaux, répartis dans toute la Flandre, Bruxelles et en Wallonie.

Anima tient à **entreprendre de manière responsable** dans le secteur de la santé et des soins. Anima mise beaucoup sur **la qualité** et met le **résident** à la première place. Pour ce faire, un cadre de vie agréable pour les résidents est associé à un service de haute qualité. Anima accorde également une grande attention à l'amélioration constante de ses méthodes de travail et de ses systèmes opérationnels.

Les centres de soins d'Anima jouent un rôle actif dans la communauté locale d’où ils sont implantés. Non seulement Anima offre à ses résidents un foyer confortable et à ses employés un lieu de travail agréable mais sa culture portes-ouvertes permet également aux résidents de maintenir leurs liens sociaux avec leur famille et leurs amis et de développer des contacts avec les voisins qui sont étroitement impliqués dans les événements des maisons de repos. Anima conclut également divers accords de coopération avec les acteurs locaux des soins.

Anima grandit par le développement de nouveaux projets, l'acquisition d'exploitations existantes et l'optimisation de ses activités actuelles.

Le siège social d'Anima est situé à Malines, Zandvoortstraat 27. Anima est une filiale d'Ackermans & van Haaren.

2. STRUCTURE DE L'ORGANISATION

Le groupe Anima se compose des unités techniques d'exploitation suivantes :

- UTE Anima Flandre
- UTE Anima Wallonie-Bruxelles

L'UTE Anima Flandre englobe toutes les activités en Flandre.

L'UTE Anima Flandre a **deux unités techniques d'exploitation**: l'**ASBL Anima Cura** et **Anima Flandre SA**.

L'ASBL Anima Cura est l'entité opérationnelle pour les maisons suivantes:

- "De Toekomst" à Alost: maison de repos avec agrément supplémentaire MRS, centre de court séjour, centre de services locaux, centre de convalescence
- "Ravelijn" à Zoutleeuw: maison de repos avec agrément supplémentaire MRS, centre de court séjour, centre de convalescence
- "Zevenbronnen" à Walshoutem: maison de repos avec agrément supplémentaire MRS
- "Aquamarijn" à Kasterlee: maison de repos avec agrément supplémentaire MRS, centre de court séjour, centre de jour, centre de convalescence
- "Duneroze" à Wenduine: : maison de repos avec agrément supplémentaire MRS, centre de court séjour, centre de convalescence

Anima Care Flandre SA est l'entité opérationnelle pour:

- "Atrium" à Kraainem : maison de repos avec agrément supplémentaire MRS
- "Kristallijn" à Bilzen : maison de repos avec agrément supplémentaire MRS
- "Kruyenberg" à Berlare: maison de repos avec agrément supplémentaire MRS
- "Zonnestein" à Zemst : maison de repos avec agrément supplémentaire MRS, centre de court séjour
- les groupes de résidences-services appartenant à l'UTE Anima Flandre
- les activités de soins à domicile au sein du groupe Anima

L'UTE Anima Wallonie-Bruxelles est composée des maisons de repos d'**Anima en Wallonie et à Bruxelles**.

en Wallonie

- “ Au Privilège” à Haut-Ittre : maison de repos et de soins, centre de court séjour, résidence-services
- “Les Comtes de Méan” à Blegny : maison de repos et de soins, résidence-services
- “Château d’Awans” à Awans : maison de repos et de soins, centre de court séjour
- “St.-James” à La Hulpe : maison de repos et de soins
- “Villa 34” à Braine-l’Alleud : maison de repos et de soins
- “Le Rossignol” à Braine-l’Alleud : maison de repos et de soins
- “Les 3 Arbres” à Mellet : maison de repos et de soins

Pour la Wallonie, l'entité d'exploitation est Anima Wallonie SA.

à Bruxelles

- “ Nuance” à Forest : maison de repos et de soins
- “Home Scheut” à Anderlecht: maison de repos et de soins
- “Alegria” à Anderlecht: maison de repos et de soins, résidence-services
- “La Roseraie” à Anderlecht: maison de repos et de soins
- “Edelweiss” à Anderlecht: maison de repos et de soins
- “Arcade” à Woluwe-Saint-Lambert: maison de repos et de soins
- “Neerveld” à Woluwe-Saint-Lambert: maison de repos

Anima est pour la plupart de ses centres également le propriétaire de l’immobilier. L’immobilier est réparti dans des entités juridiques distinctes.

3. LA GESTION PROPREMENT DITE

La structure hiérarchique au sein d'Anima est la suivante :



La stratégie est déterminée par le Management Team.

Les personnes suivantes font partie du Management Team:

Crijns Johan	Administrateur-délégué
Van de Maele Ingrid	Directeur financier et administratif
Versnick Jeroen	Secrétaire-Général
Devolder Luc	Directeur Technique
Frank Foucart	Directeur Opérationnel Flandre
Olivier Fassin	Directeur Opérationnel Wallonie - Bruxelles

Les membres du Management Team dirigent les directeurs des maisons de repos et les responsables du siège. Les directeurs des maisons de repos sont responsables de la gestion quotidienne de leur centre de soins. Les responsables du siège gèrent les employés des sièges central.

4. CODE DE BONNE GOUVERNANCE

4.1. MISSION ET VISION

Les valeurs clés d'Anima sont :

- **Respect**
- **Intégrité – Honnêteté**
- **Initiative**
- **Sens des responsabilités**
- **Qualité**
- **Passion**

Anima se consacre aux résidents et veut leur offrir un cadre de vie, des soins et des services de qualité.

Étant donné que les employés sont responsables de cette qualité, une grande attention est accordée au recrutement et à la formation complémentaire des employés. Le personnel travaille toujours sur la base d'une approche humaine et personnelle, ce qui garantit un séjour agréable à nos résidents.

Afin de garantir la qualité, Anima investit également en permanence dans ses systèmes et ses procédures de travail. Divers indicateurs de qualité sont mesurés et contrôlés en permanence. Cette mentalité "mesurer, c'est savoir" permet d'optimiser encore les services offerts et conduit à l'excellence.

Anima veut entreprendre de manière responsable et durable dans le secteur des soins de santé. Elle se concentre sur le résident et recherche un juste retour sur les fonds investis. Anima veille à ce que tous ses employés puissent travailler dans un environnement de travail sain et sûr. Les ressources nécessaires sont mises à disposition pour permettre au personnel de s'acquitter de ses tâches en toute sécurité et le plus facilement possible. Anima sélectionne ses fournisseurs avec soin et veille à maintenir des relations équilibrées avec eux. Anima essaie de limiter autant que possible l'impact de ses activités sur l'environnement. Lors de la conception et de la gestion de nouveaux projets de construction, une grande attention est accordée à l'efficacité énergétique et à l'écologie. Des investissements dans des techniques éco-énergétiques et écologiques sont également réalisés dans les bâtiments existants.

La vision, la mission et les valeurs forment ensemble le cadre de référence d'Anima auquel toutes les décisions stratégiques prises par l'organisation sont testées.

Le conseil d'administration contrôle la cohérence des objectifs stratégiques et opérationnels avec la mission, la vision et les valeurs. Le conseil d'administration se consulte régulièrement au sujet de la vision, de la mission et des valeurs, entre autres pour vérifier si elles sont toujours adaptées au contexte actuel et aux développements sociaux.

4.2. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La gestion est assurée par le conseil d'administration agissant en tant qu'organe collégial. Le conseil d'administration est subordonné à l'assemblée générale qui nomme et révoque les administrateurs.

Le conseil d'administration a la pleine autorité de gestion. La détermination et le contrôle de la stratégie font partie des tâches du conseil d'administration. Il y a une délimitation claire des tâches vis-à-vis l'assemblée générale et vis-à-vis la gestion quotidienne.

Les pouvoirs de l'assemblée générale, du conseil d'administration et des administrateurs-délégués sont définis dans les statuts.

I. Conseil d'administration

(a) Responsabilités du conseil d'administration

En règle générale, le conseil d'administration est responsable de la gestion globale et du contrôle de la gestion quotidienne par les administrateurs-délégués.

(b) Composition

Le Conseil d'administration est composé d'au moins trois membres.

(c) Durée

En principe, les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de six ans.

(d) Délibérations et prise de décision

Le conseil d'administration se réunit tous les deux mois à des moments déterminés en début d'année.

Le conseil d'administration s'efforce toujours de prendre ses décisions à l'unanimité. À défaut de consensus sur une décision particulière, la décision est prise à la majorité simple.

Pour la préparation de certaines décisions, le conseil d'administration est conseillé par le comité d'audit (infra II).

Toutes les réunions du conseil d'administration font l'objet d'un procès-verbal précis dans lequel le déroulement des délibérations et la décision prise sont clairement consignés.

(e) Président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration veille à ce que le conseil d'administration s'acquitte correctement de ses tâches et prenne des décisions en temps utile.

L'administrateur-délégué et le président du conseil d'administration entretiennent des contacts réguliers et échangent des informations.

(f) Représentation

Sans préjudice des pouvoirs généraux de représentation du conseil d'administration agissant en tant que collège, la personne morale est représentée par deux administrateurs agissant conjointement.

(g) Règles de conduite relatifs aux conflits d'intérêts

Les transactions entre une personne morale ou une société/association liée et un membre du conseil d'administration doivent toujours se faire aux conditions du marché.

II. Comités consultatifs : le comité d'audit

Un comité consultatif a, comme son nom l'indique, une fonction consultative. Il est chargé d'examiner des questions spécifiques et de formuler des avis à l'intention du conseil d'administration.

Le conseil d'administration supervise le comité consultatif. Il détermine sa mission, sa composition et sa méthode de travail.

Un **comité d'audit** a été mis en place au sein du conseil d'administration d'Anima.

(a) Composition

Le comité d'audit est composé de deux membres nommés du conseil d'administration et du directeur financier et administratif d'Anima. Les membres du comité d'audit ont une expertise collective en matière de comptabilité et d'audit.

(b) Rôle

Le comité d'audit a la mission de contrôle décrite ci-dessous et l'obligation de rapportage qui y est liée.

Le comité d'audit fait régulièrement rapport au conseil d'administration sur l'exercice de ses fonctions, et au minimum lorsque le conseil d'administration prépare les comptes annuels.

(i) Rapports financiers

Le comité d'audit s'assure que l'information financière donne une image fidèle, sincère et claire de la situation et des perspectives de l'entité juridique et du groupe auquel elle appartient.

(ii) Contrôle interne et gestion des risques

Au moins une fois par an, le comité d'audit évalue les systèmes de contrôle interne mis en place par le management pour s'assurer que les principaux risques liés aux activités (y compris ceux liés au respect de la législation et des règlements en vigueur) ont été correctement identifiés, signalés et gérés.

(iii) Contrôle externe

Le comité d'audit est informé du programme de travail du commissaire. Le commissaire rapporte au comité d'audit sur les points importants qu'il a identifiés au cours de son contrôle légal des comptes annuels, et plus particulièrement sur les éventuelles lacunes du contrôle interne en matière de rapportage financier.

Le comité d'audit évalue les résultats du processus d'audit externe et fait des recommandations au conseil d'administration, le cas échéant.

(c) Procédure

Le comité d'audit se réunit tous les six mois. Un rapport de chaque réunion est établi.

III. Administrateurs-délégués

La gestion quotidienne de l'entité juridique est déléguée par le conseil d'administration à un ou plusieurs administrateurs-délégués. En principe, les administrateurs-délégués sont nommés pour une durée indéterminée.

IV. Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année à la date prévue par les statuts.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être tenues sur proposition du conseil d'administration ou à la demande d'actionnaires qui représentent ensemble au moins un cinquième des actions, resp. à la demande d'au moins un cinquième des membres.

L'assemblée générale ordinaire entend les rapports des administrateurs et des commissaires, approuve les comptes annuels, nomme les administrateurs et les commissaires et délibère sur tous les points à l'ordre du jour.

Un compte rendu est établi de chaque assemblée.

4.3. MESURES RELATIVES À LA TRANSPARENCE DE LA STRUCTURE, LA QUALITÉ ET LA POLITIQUE DES PRIX

I. Mesures relatives à la transparence de la structure

La structure du groupe Anima est **purement belge**.

En tant que filiale d'Ackermans & van Haaren, qui est cotée en bourse, les comptes consolidés d'Anima sont inclus dans **les comptes consolidés d'Ackermans & van Haaren. Le rapport annuel d'Ackermans & van Haaren est publié.**

Le commissaire du groupe Anima effectue un **audit semestriel** des comptes et examine chaque année un certain nombre de procédures opérationnelles relatives à quelques thèmes présélectionnés qui varient d'une année à l'autre (par exemple: informatique, protection des données personnelles, ...). Le commissaire rédige un rapport concernant son audit et formule des recommandations le cas échéant. Le rapport du commissaire et ses éventuelles recommandations sont examinés lors d'une réunion du comité d'audit et ensuite au sein du conseil d'administration.

II. Mesures relatives à la qualité

Anima veille à ce que chaque maison de repos poursuive **une politique de qualité efficace**. Une politique de qualité efficace assure non seulement une bonne qualité de soins pour le résident, mais encourage également les prestataires de soins et la direction à se concentrer sur l'amélioration constante de la qualité.

Anima a opté pour un **système de gestion de la qualité** à partir duquel tous les procédures sont surveillés et qui constitue le point de départ de l'audit de la qualité.

Afin de contrôler la qualité, il y a **deux coordinateurs de qualité au sein du groupe Anima**: un coordinateur de qualité pour les soins et un coordinateur de qualité pour l'administration et l'hospitalité.

Les coordinateurs de la qualité utilisent leur expertise pour élaborer la politique de qualité d'Anima. Pour l'élaboration des procédures, des instructions de travail, des documents de travail et leur mise en œuvre, ils travaillent en étroite collaboration avec les personnes de référence en matière de soins et d'administration/hospitalité pour la Flandre, Bruxelles et la Wallonie.

La qualité au sein du groupe Anima est mesurée de 2 manières : d'une part **par des enquêtes de satisfaction** et d'autre part **par des contrôles périodiques de certains indicateurs de qualité** au sein des centres de soins du groupe Anima.

Anima va au-delà de ce qui est exigé par la réglementation en la matière.

Une grande attention est accordée à l'**analyse des résultats**, ainsi qu'à l'**élaboration et à la mise en œuvre de mesures d'ajustement et de suivi afin d'améliorer encore la qualité**.

Er wordt uitgebreid aandacht besteed aan de **analyse van de resultaten** evenals aan **het uitwerken en uitvoeren van aanpassings- en opvolgingsmaatregelen teneinde de kwaliteit nog verder te verbeteren**.

III. Mesures de politique des prix

Anima, en tant qu'exploitant, est tenue d'obtenir l'**approbation préalable du service gouvernemental compétent** pour les prix qu'elle souhaite appliquer dans ses centres de soins. Un ajustement des prix est également expliqué au conseil des résidents de la maison de repos concernée.

Ce faisant, Anima s'assure que le prix demandé est proportionnel à la qualité des soins et de l'hébergement fournis. Bien entendu, la qualité des soins doit être partout du même niveau élevé, qu'ils soient dispensés dans un bâtiment neuf ou dans un bâtiment existant depuis un certain temps, et ce quel que soit le prix payé par le résident. En ce qui concerne le prix facturé, Anima fait une distinction selon que le centre de soins est situé dans un nouveau bâtiment ou dans un bâtiment déjà en service depuis un certain temps. Pour un nouveau bâtiment, un prix plus élevé est justifié car les habitants peuvent bénéficier d'une infrastructure de pointe.

IV. Impliquer les parties prenantes

Anima associe étroitement les différentes parties prenantes à ses activités

-Résidents et familles

Un **conseil des résidents** a été mis en place au sein de chaque maison et se réunit au moins une fois par trimestre. Ce conseil des résidents peut donner des conseils sur toutes les questions relatives au fonctionnement général de la maison de repos. Un rapport de chaque réunion est établi.

Comme expliqué ci-dessus, des **enquêtes de satisfaction** sont également menées auprès des résidents.

-Personnel

Au sein de l'UTE Anima Wallonie-Bruxelles ainsi qu'au sein de l'UTE Anima Flandre, il existe un **conseil d'entreprise** et un **comité pour la prévention et la protection au travail**.

Le conseil d'entreprise donne entre autres des conseils sur toutes les mesures susceptibles de modifier l'organisation et les conditions de travail. Il y a aussi la **communication de l'information économique et financière** aux membres du conseil d'entreprise.

En plus de l'information annuelle, les membres du conseil d'entreprise reçoivent chaque trimestre une mise à jour de l'information économique et financière.

En outre, les membres du conseil d'entreprise sont informés de certains faits importants dans l'entreprise.

Le Comité pour la prévention et la protection au travail (« CPPT ») émet des avis et des propositions sur toutes les questions relatives à la sécurité, l'hygiène et la santé du personnel.

En outre, le CPPT est étroitement associé à la politique de prévention de l'entreprise par le biais du plan de prévention global et du plan d'action annuel qui décrit les points à mettre en œuvre au cours de l'année en termes de politique de prévention. Le conseiller interne en prévention fait le topo mensuel sur la mise en œuvre du plan d'action annuel aux membres du CPPT.

-Bénévoles

De nombreux bénévoles se consacrent de manière altruiste aux maisons de repos et constituent ainsi une importante valeur ajoutée à leur fonctionnement. Anima apprécie donc leurs efforts. Les lois et règlements applicables aux bénévoles sont scrupuleusement respectés.

-Actionnaires

Les actionnaires sont étroitement impliqués dans le fonctionnement de l'entreprise grâce à une forte présence de représentants des actionnaires au sein du conseil d'administration d'Anima.

-Fédérations professionnelles

Le CEO d'Anima est membre des conseils d'administration des fédérations professionnelles "Vlozo" et "Femarbel". Vlozo défend les intérêts des établissements affiliés situés en Flandre et Femarbel les intérêts des établissements situés en Wallonie et à Bruxelles. Le directeur opérationnel qui gère les centres de soins flamands est membre du comité de direction de Vlozo.

-Gouvernement

Le gouvernement fournit le cadre réglementaire dans lequel le fonctionnement des établissements de soins résidentiels doit se dérouler. Lors de la conception d'un centre de soins, Anima accorde une grande attention à la conformité de la conception avec les réglementations applicables. Comme indiqué ci-dessus, la qualité des soins fournis est contrôlée en permanence. En cas de remarques dans le cadre d'un contrôle périodique du gouvernement, les mesures nécessaires sont prises pour s'y conformer.

-Voisinage

Anima mène une politique de portes ouvertes pour ses centres de soins, en maintenant également des contacts étroits avec le voisinage. Par exemple, les « voisins » sont invités à certaines activités du centre de soins, telles que le marché de Noël, les organisations théâtrales, etc. Les associations locales sont étroitement impliquées dans les activités du centre des soins. L'objectif de cette politique « portes ouvertes » est de faire en sorte que les résidents se sentent le plus possible chez eux. Des stages sont également proposés aux écoles locales. Des visites

didactiques sont toujours possibles.

-Fournisseurs

Anima s'efforce de maintenir des relations saines et équilibrées avec ses fournisseurs. Anima contrôle la qualité livrée et le respect mutuel des accords conclus et assure le paiement correct des factures.

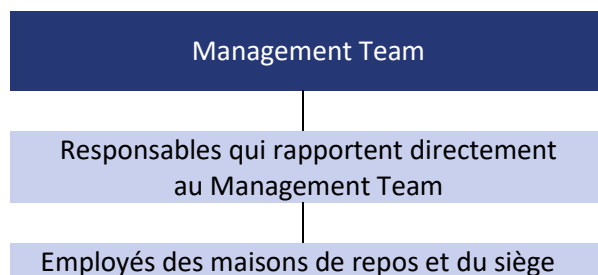
-Banques

Les banques assurent le financement des projets d'Anima et sont donc impliquées dans la croissance du groupe Anima. Elles sont informées en détail de l'état des choses au moins tous les six mois. Il n'y a de collaboration qu'avec les banques belges de premier rang.

5. ORGANISATION D'ENTREPRISE SAIN ET APPROPRIÉE

5.1. DISTINCTION ENTRE LA DIRECTION ET LA SUPERVISION DE LA DIRECTION

La structure hiérarchique au sein d'Anima est la suivante :



Les lignes directrices sont définies par le Management Team (= **la direction**). Les membres du Management Team dirigent les directeurs des différentes maisons de repos ainsi que les responsables du siège social. Les directeurs des maisons de repos sont responsables de la gestion quotidienne de leur centre de soins. Les responsables du siège gèrent les employés du siège.

L'administrateur-délégué d'Anima, qui préside le Management Team, rapporte au conseil d'administration d'Anima (= **supervision de la gestion**).

5.2. SYSTÈMES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES ADÉQUATS ET CONTRÔLE INTERNE

Le groupe Anima tient **une comptabilité conformément à la réglementation applicable à la société concernée** au sein de son groupe.

Toutes les factures et autres opérations comptables sont traitées par le service comptable du siège. L'équipe est dirigée par un chef comptable qui rend compte au directeur financier.

Le **contrôle interne** est assuré par l'application du principe des quatre yeux. Au moins deux personnes sont impliquées dans chaque transaction.

Les transactions sont ensuite régulièrement contrôlées par un contrôleur financier pour en vérifier l'exactitude et la cohérence.

Des comptes consolidés sont établis trimestriellement pour le groupe Anima. Les résultats consolidés sont présentés et discutés au sein du conseil d'administration et analysés par le comité d'audit sur une base semestrielle.

5.3. PROCÉDURES DE RAPPORTAGE INTERNE, Y COMPRIS LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Au sein du groupe Anima, il y a **diverses réunions périodiques** qui ont pour but le rapportage interne. Un rapport de ces réunions est établi et conservé.

En ce qui concerne les **conflits d'intérêts**, chaque membre du personnel du groupe Anima est tenu d'éviter les situations qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts. S'il existe néanmoins un risque de conflit d'intérêts, chaque membre du personnel est tenu de le signaler immédiatement à son supérieur.

5.4. UNE FONCTION D'AUDIT INTERNE INDÉPENDANTE APPROPRIÉE, UNE FONCTION DE GESTION DES RISQUES ET UNE FONCTION DE COMPLIANCE

Une fonction d'audit interne indépendante appropriée

La **fonction d'audit interne** est assurée par le contrôleur financier qui vérifie la régularité de toutes les transactions. En outre, le commissaire effectue un **audit externe semestriel** des comptes et examine chaque année un certain nombre de procédures opérationnelles relatives à quelques thèmes présélectionnés qui varient d'une année à l'autre (par exemple : informatique, protection des données, etc.).

Fonction de gestion de risques

Les conseillers en prévention externe et interne ont un rôle important à jouer à ce sujet.

Le conseiller interne en prévention veille à ce qu'une politique de prévention efficace et rigoureuse soit menée sur le lieu de travail.

IDEWE a été nommé conseiller externe en matière de prévention. Elle établit périodiquement une analyse des risques pour le personnel des établissements du groupe. Les résultats de cette analyse sont discutés en détail et un plan d'action est établi pour les risques détectés et/ou les problèmes éventuels. Ces mesures sont incluses dans le plan de prévention global et dans le plan d'action annuel établi par le conseiller interne en prévention. La mise en œuvre de ces mesures est contrôlée par le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail.

Fonction de compliance

Le respect de la législation et de la réglementation applicable, tant à la lettre qu'à l'esprit, est crucial au sein d'Anima, étant donné la nature de ses activités. Ceci est donc surveillé de très proche.

Les modifications de la législation et des règlements sont discutées lors des réunions du Management Team et au sein des réunions opérationnelles. Elles sont également discutées avec les directeurs des maisons de repos lors des réunions mensuelles entre le directeur opérationnel et les directeurs des maisons de repos.

En cas de question sur l'un ou l'autre aspect de la réglementation, les directeurs des maisons peuvent contacter le responsable juridique.

Tout employé qui a connaissance d'une infraction (potentielle) aux lois et règlements applicables au sein d'Anima (ou par une partie contractante) doit le signaler dans les meilleurs délais à son supérieur.

Conformément à la législation applicable, un data protection officer a été nommé en vue du respect de la réglementation sur la gestion et la protection des données à caractère personnel (RGPD).

5.5. DES MESURES DE CONTRÔLE ET DE SÉCURITÉ APPROPRIÉES (Y COMPRIS INFORMATIQUES)

Les mesures nécessaires ont été prises pour minimiser la possibilité que des tiers puissent entrer dans les systèmes informatiques d'Anima et ainsi avoir accès à des données personnelles.

5.6. UN SYSTÈME D'ALERTE INTERNE APPROPRIÉ POUR LES ÉVENTUELLES VIOLATIONS DES NORMES ET DES CODES DE CONDUITE

Tous les membres du personnel ont l'obligation de signaler immédiatement à leur supérieur hiérarchique toute situation inadmissible (telle qu'un comportement sexuellement transgressif, une discrimination, etc.).

Chaque directeur opérationnel a une réunion mensuelle avec les directeurs des maisons sous sa responsabilité au cours de laquelle les éventuelles difficultés et/ou problèmes peuvent être discutés. En outre, chaque directeur opérationnel visite régulièrement les maisons de repos dont il est responsable.

Le directeur opérationnel veille à ce que les mesures nécessaires soient prises et en fait rapport à l'administrateur-délégué et au directeur financier et administratif.

Le contrôleur financier du groupe veille à ce qu'aucun mouvement anormal n'ait lieu dans les maisons de repos du groupe Anima.

Le data protection officer (DPD) veille au respect de la réglementation GDPR et à la protection des données personnelles détenues.

Les contrats avec les fournisseurs ne peuvent être signés que par les administrateurs, de sorte qu'une sécurité adéquate soit également assurée sur ce point.
